

**CONVENTION FINANCIERE  
DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS  
(CET)**

**De M.....**  
**Grade.....**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11 ;
- Vu la délibération FAG n°18/863/CC du 17 décembre 2004 modifiée par la délibération FCT 020-2100/10/CC du 28 juin 2010 fixant le principe et les modalités de mise en œuvre du CET au sein de MPM ;
- Vu le courrier d'intention de recrutement adressé à M.....en date du

**Contexte et objet de la présente convention :**

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation (ou d'un détachement), de collectivité ou d'établissement.

En vertu de ce décret, la présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de M....., dans le cadre de sa mutation ou de son détachement de .....au sein de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (ci-après dénommée MPM)

**Entre**

..... représenté par ....., au nom et pour le compte de la collectivité X (à compléter), d'une part,

**Et**

MPM représentée par Monsieur Eugène CASELLI au nom et pour le compte de la collectivité, d'autre part.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Situation du compte épargne temps dans la collectivité d'origine :

M..... bénéficie de .....jours épargnés sur son compte épargne temps ouvert le .....au jour de son départ de la collectivité X ..... (à compléter)

### Article 2 : Transfert du C.E.T

A compter de la date effective de mutation ou de son détachement, la gestion du CET de M. ....incombe à MPM.

Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d'accueil, sans que M..... puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies dans la collectivité d'origine.

### Article 3 : Modalités de calcul de l'indemnisation

La collectivité X..... (à compléter) s'engage à verser à MPM une indemnité correspondant à ce transfert de droits.

Compte tenu que ..... jours acquis au titre du CET dans la collectivité X....(à compléter) seront pris en charge par MPM, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à .....€ sera versée par la collectivité X.... (à compléter).

Cette somme est calculée sur la base du coût salarial d'un jour de travail (traitement indiciaire brut, NBI, indemnité de résidence, SFT, régime indemnitaire et cotisations sociales).

Un état récapitulatif et explicatif de cette somme est annexé à la présente convention.

Un titre de recettes sera émis par la MPM à l'endroit de la collectivité d'origine. Le remboursement devra s'effectuer dans les deux mois qui suivent l'envoi du titre de recettes.

### Article 4 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

### Article 5 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Marseille en deux exemplaires

Le.....

Pour la collectivité d'origine,

Le représentant

Pour la collectivité d'accueil

Le Président de Marseille Provence  
Métropole



Direction de Pôle Ressources Humaines  
 Service Veille Statutaire et Gestion du Temps  
 Affaire suivie par  
 04.91.99.

Etat récapitulatif du décompte du compte épargne temps de (nom de l'agent)

	MONTANT
Traitement brut indiciaire	.....€
- Nouvelle bonification indiciaire	.....€
- Indemnité de résidence	.....€
- Supplément familial de traitement	.....€
- Régime indemnitaire	.....€
- Prime de fin d'années	.....€
Cotisations patronales	.....€
<b>TOTAL COÛT SALARIAL</b>	.....€

Montant total du décompte du CET :

TOTAL COÛT SALARIAL X.....jours CET = .....€  
 D'UN JOUR DE TRAVAIL

Signature et cachet (nom et qualité de l'autorité territoriale de X..(à compléter)